



Déclaration sur l'honneur

sur le nombre d'unités d'habitation dans un bâtiment

(dans le cadre de la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés)

La présente déclaration est à remplir obligatoirement pour toute commande de granulés de bois en vrac auprès d'un fournisseur inscrit au registre des fournisseurs en vue d'obtention d'une réduction du prix des granulés de bois conformément à la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés.

Par la présente, je soussigné(e),

Mme / M. (nom et prénom(s) du soussigné(e))

Cases à remplir pour commandes par personnes physiques	Cases à remplir pour commandes par personnes morales
Numéro de matricule de la sécurité sociale _____	Dénomination sociale _____
Date de naissance _____	Numéro RCS _____
Adresse postale _____ _____	Adresse du siège social _____ _____

déclare sur l'honneur que le bâtiment situé à * _____

comprend (à cocher case correspondante)

- une unité d'habitation.
- plusieurs unités d'habitation.



Informations en relation avec le règlement général sur la protection des données :

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les informations recueillies par la présente déclaration sur l'honneur sont exclusivement conservées à des fins de communication au Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire dans le cadre du traitement des déclarations intermédiaires dans le cadre de la compensation financière pour la réduction de prix appliquée conformément à la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés.

Le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire traite les données recueillies dans le cadre du traitement de la déclaration intermédiaire prémentionnée.

Les données sont conservées par le ministère compétent pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement qu'il est appelé à exécuter ainsi que pour les besoins de la recherche, constatation et poursuite d'une infraction pénale.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 précité, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vu que le traitement de ces données présente un caractère obligatoire et que la déclaration sur l'honneur présente un caractère probatoire, vous ne disposez pas de droit de rectification, ni d'effacement. De même, vous ne disposez pas d'un droit d'opposition au traitement et à la conservation des données recueillies.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez vous adresser à l'autorité publique concernée suivant les coordonnées indiquées dans le formulaire. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, boulevard du Jazz L-4370 Belvaux.

La signature ci-après certifie la conformité des données fournies.

Le présent formulaire est à remplir, signer et à remettre au fournisseur de granulés de bois en vrac auprès duquel vous avez procédé à la commande de granulés de bois intégrant une réduction de prix conformément à la loi du 23 décembre 2022 précitée.

Lieu, Date

Signature